

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP FUTURE 10

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 33-2023 du 18 Mai 2023

Adresse : Centre Nawrez, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

MAXULA BOURSE, gestionnaire de FCP FUTURE 10 informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023 et à compter du vendredi 5 avril 2024, un dividende de **509,993 dinars** par part. Ce dividende est payable aux guichets de Maxula Bourse.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de FCP FUTURE 10 le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.